

Monsieur le Ministre,
Madame la Représentante spéciale du Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et messieurs, chacun en son nom et qualité,

Je voudrais remercier M. Le ministre Benoutiq et la co-présidence allemande et les équipes qui ont veillé à la préparation de ce Forum d'avoir associé le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc à cette séance d'ouverture, et d'avoir ainsi, symboliquement, permis aux institutions nationales des droits de l'Homme d'être présentes et de contribuer au lancement de cette formidable semaine d'activités que vous connaissez à Marrakech.

En une trentaine d'années, ces institutions sont devenues des acteurs à part entière du système international des droits de l'Homme aux côtés des autres parties prenantes qui sont les Etats d'abord, le Conseil des droits de l'Homme et le Haut commissariat aux droits de l'Homme et leurs divers organes et procédures, ainsi que les organisations de la société civile, les agences des Nations unies,

Au 23 novembre 2018, il y avait 122 institutions nationales des droits de l'Homme, dont 79 accréditées au statut « A » et en Afrique, le nombre des INDH s'élève à 33, dont 21 accréditées au statut « A », dont le CNDH du Maroc, ce qui signifie qu'elles sont considérées comme indépendantes du pouvoir exécutif et réellement actives.

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté depuis 2006 sept résolutions relatives aux INDH, tandis que le Conseil des droits de l'Homme en a adopté six depuis 2011. La résolution la plus récente a été adoptée en septembre 2018. Ces résolutions réitèrent, particulièrement, la nécessité de l'indépendance administrative et financière des INDH et appellent les Etats à protéger les membres et le staff des INDH contre les actes d'intimidation et de représailles. C'est donc la voix de ces institutions nationales que j'aimerais aujourd'hui faire entendre.

Pour lancer d'abord un appel aux Etats et exhorter, une fois de plus, ceux qui ne l'ont pas fait encore, à ratifier la Convention internationale sur les travailleurs migrants et les membres de leur famille. Nous célébrons cette année le 70^{ème} anniversaire de la DUDH et il est pour le moins paradoxal que les Etats qui se réclament le plus de l'universalisme et qui défendent vigoureusement la non discrimination envers toutes les catégories de victimes, et ils ont raison de le faire, oublient soudainement cet attachement aux valeurs lorsqu'il s'agit des migrants, et notamment ceux en situation administrative irrégulière.

Alors, et c'est mon deuxième message, le droit souverain des États de contrôler leurs frontières, que nous ne contestons nullement, ne les exempte pas de leurs obligations de respecter les droits fondamentaux de tous les migrants, quelle que soit leur situation au regard des lois sur l'entrée et le séjour. Le contrôle des frontières ne cesse de prendre de l'ampleur, de s'universaliser, pourrions-nous dire. A nous tous d'universaliser les droits fondamentaux des migrants, de tous les migrants, quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

Mesdames et Messieurs,

Nous suivons, comme vous, avec inquiétude et parfois avec effroi, la tonalité que prend le débat dans plusieurs pays sur les étrangers, le développement des discours de la haine et du rejet et les gains électoraux qui en résultent. De proche en proche, ces discours menacent les

fondements mêmes des sociétés démocratiques en installant la peur, la méfiance et la xénophobie, d'abord contre le « clandestin », puis, très rapidement, insidieusement, contre le compatriote pour peu qu'il soit d'ascendance étrangère, réelle ou supposée, d'une autre couleur, une confession différente, une culture qu'on décrète inassimilable. Alors, disons le aujourd'hui plus vigoureusement qu'hier, la bonne santé démocratique d'une société se mesure aussi et surtout à la capacité d'accueil de l'autre. Il n'y a de société réellement démocratique qu'ouverte et hospitalière.

Nous ne sommes pas naïfs au point d'ignorer les difficultés de cet accueil et de la réception de l'autre.

Pour le migrant et le réfugié qui arrivent quelque part, il s'agit à la fois de rassembler les conditions minimum d'une bonne insertion socio-économique et d'approprier les codes de la nouvelle société d'appartenance. Ce chemin n'est jamais aisé mais, l'histoire de l'immigration le démontre dans tous les pays, il est possible.

Pour la société qui accueille, et qui est le plus souvent, surtout dans cette partie du monde et dans tous les Sud du monde, confrontée à de graves défis de développement socio-économique, le premier réflexe peut être la peur, la méfiance, l'incompréhension. Pourquoi se risquer à faire une place au nouveau venu, alors que nous avons si peu à partager ?

C'est dans ces conditions, et avec des opinions publiques parfois méfiantes, que nous devons faire le pari de l'hospitalité et de la raison.

En étant inhospitaliers, nous risquons au fond de perdre notre humanité même et de rater d'extraordinaires occasions d'enrichissement. Nous le savons, il n'y a de progrès que grâce et par les mobilités des idées et des valeurs, des expériences humaines, des découvertes technologiques et de la recherche académique ... par la circulation des hommes.

C'est ce choix que nous faisons en nous rassemblant ici sur cette terre africaine. Le choix de la fraternité et de l'intelligence, confiants en notre capacité collective d'éclairer les défis qui nous attendent par la recherche, l'expertise et l'expérience, sans dogmes, ouverts et guidés par ce qui nous rassemble plus que tout : un attachement inébranlable aux droits, aux droits pour tous, aux droits partout. Responsables à la fois envers nos compatriotes et tous nos frères humains. Surtout lorsqu'ils sont dans l'errance, à la quête d'une vie digne pour eux et les leurs. Au point de braver les déserts et les flots avec, souvent, l'espérance pour seule pièce d'identité. Merci pour votre écoute.